

SERVICE:

TOURISME

Nombre d'exemplaires: 5

— Visa du Service:

Visa de Mme. La DG:

DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° --.- BUDGET COMMUNAL 2019 – Octroi d'un subside – Mise à disposition gratuite d'une salle du Centre touristique de la Laine et de la Mode – Concours de la résistance – Ratification-Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le contrat de gestion intervenu entre la Ville et l'A.S.B.L. Aqualaine (anciennement « Centre touristique de la Laine et de la Mode »), adopté en séance publique du 2 septembre 2013, modifié et renouvelé en séance du 25 septembre 2017 ;

Attendu que les dispositions dudit contrat de gestion permettent à la Ville de disposer de 30 jours d'occupations gratuites par an, des salles du Centre touristique de la Laine et de la Mode ; que lesdites occupations gratuites peuvent être utilisées par la Ville pour ses organisations propres ou cédées à des associations indépendantes ;

Vu la demande des organisateurs du concours de la résistance tendant à obtenir l'aide de la Commune sous forme d'une mise à disposition gratuite de la salle du 1^{er} du Centre touristique de la Laine et de la Mode, en date du 19 janvier 2019 en vue de permettre à une vingtaine d'élèves de réfléchir à des thèmes de société;

Etant donné que la secrétaire du concours ayant rencontré des problèmes de santé qui l'ont empêchée d'introduire dans les délais la demande de gratuité, nous proposons exceptionnellement de soumettre le rapport à votre Assemblée, en ratification ;

Attendu que lesdits locaux ont pu être mis à disposition ;

Attendu que l'octroi de la gratuité d'occupation de la salle s'entend chauffage, éclairage et nettoyage non compris, à l'exception des occupations purement communales ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, modifié par le Décret du 22 novembre 2007 ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019 ;

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 et relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions par les Communes;

Vu le rapport du Service du Tourisme ;

Vu l'avis favorable émis par le Collège communal en séance du 30 janvier 2019 ;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie) ;

Vu l'avis émis par la Section « Culture-Tourisme- Participation citoyenne- Transition environnementale », en sa séance du ;

Par ... voix contre ... et ... abstentions,

DECIDE

D'accorder, en ratification, une aide de la Ville de Verviers aux organisateurs du Concours de la résistance sous forme d'une mise à disposition gratuite de la salle du 1^{er} étage du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y organiser le concours, le 19 janvier 2019.

La présente délibération sera transmise, pour information, aux organisateurs du concours et au service des Finances.

PROJET soumis au Conseil communal